

LA RECONNAISSANCE DE LA MOBILITÉ

L'un des intérêts du dispositif réside, dans la possibilité de valoriser la participation au programme **ERASMUS+** par la capitalisation de crédits **ECTS** et le supplément au diplôme **EUROPASS**. Le candidat peut obtenir aussi une attestation de langues délivrée par un organisme de formation européen.

Définition

Le terme ECTS signifie *European Credits Transfer System* en anglais, soit *système européen de transfert et d'accumulation de crédits* en français.

Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail qui prend en compte les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail personnel, les examens, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Les crédits ECTS constituent un **outil complémentaire au diplôme**, qui facilite la mobilité des étudiants, que ce soit d'un pays à un autre ou même entre les établissements.

Attribution

Le **Brevet de Technicien Supérieur** est une formation qui se réalise en deux ans. A la fin de cette formation, les étudiants valident **120 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre**. La validation de l'unité d'enseignement (U.E.) par l'étudiant entraîne la capitalisation des crédits correspondants. Le nombre de crédits est proportionnel au coefficient de l'U.E. tel que défini dans le référentiel de formation.

Intérêt

Ces crédits sont transférables entre établissements d'enseignement supérieur français mais aussi avec d'autres établissements européens. Ainsi, un étudiant souhaitant changer d'établissement ou souhaitant se réorienter pourra demander à accéder à une filière au niveau qui lui sera permis par le nombre de crédits qu'il possède.

Supports à l'ECTS

[le catalogue de cours](#) : les référentiels des différentes sections de BTS

Le formulaire de candidature : Destiné aux étudiants afin d'accomplir une procédure propre à l'établissement.

Le contrat d'études : Attribué pour une année entre l'étudiant et l'établissement.

Le relevé de notes : Transmis chaque semestre afin d'obtenir un suivi sur la progression, les enseignements suivies, du nombre de crédits ECTS et des notes.

[ECTS BTS SAM](#)

SUPPLEMENT AU DIPLOME EUROPASS

Définition : Le Supplément au diplôme décrit les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant (nature, niveau, contenu, etc.) pour obtenir un diplôme d'enseignement supérieur. C'est un document reconnu dans toute l'Europe, personnalisé (par exemple, il fait mention des options et des stages effectués). Il est délivré en annexe du diplôme par l'établissement. Il permet ainsi de faire comprendre clairement le contenu et la valeur du diplôme auprès d'un employeur ou d'un établissement supérieur dans un autre pays

Présentation : [http://www.agence-erasmus.fr/docs/2523_flyer-sd-4-\(2\).pdf](http://www.agence-erasmus.fr/docs/2523_flyer-sd-4-(2).pdf)

Exemplaire [Supplément de Diplôme EUROPASS](#)